

# Où s'asseoir en liturgie ?

## 5. Quelle place pour les choristes ?

Bernard XIBAUT

*La revue Caecilia, fondée pour les choristes d'Alsace et encore massivement lue par les membres des chorales, ne saurait se désintéresser de la place assignée dans l'église à ce que le langage liturgique appelle officiellement la schola.*

Dans les années qui ont suivi le concile Vatican II, un grand nombre de prêtres se sont donné pour mission de faire descendre la chorale de la tribune où elle avait ses habitudes pour l'installer dans le chœur. Les chorales de jeunes ont initié le mouvement en s'installant généralement dans la partie du sanctuaire laissée libre par l'abandon du maître-autel. Des chorales anciennes ont suivi ensuite ce mouvement.

En fait, la fidélité à la norme liturgique nous oblige à reconnaître que **la vraie place de la chorale n'est ni sur une tribune lointaine, ni dans l'axe central du chœur, entre l'autel de célébration et l'ancien maître-autel**, car ces deux positions entraînent le même inconvénient d'isolement des choristes par rapport à l'assemblée. D'une certaine manière, la seconde de ces positions est même pire car elle place les chorales en situation de spectacle ou de concert !

Une lecture attentive de la constitution *Sacrosanctum Concilium* de Vatican II nous montre que le Concile n'a pas pris de décision pratique sur la place des choristes mais énoncé un principe, à savoir « **que, dans n'importe quelle action sacrée qui doit s'accomplir avec chant, toute l'assemblée des fidèles puisse assurer la participation active qui lui revient en propre** » (n°114). L'alternative

« tribune ou chœur » est donc fautive : une tribune modeste placée dans un bras du transept sera préférable à une situation dans laquelle les choristes « envahissent » la totalité du chœur. De plus, l'isolement de la chorale sur la tribune se révèle inversement proportionnel au nombre des fidèles qui occupent la nef : il ne produit ses effets qu'en cas de présence parsemée dans la nef et bien moins lorsque l'église se trouve bondée à l'occasion d'une fête !

Certaines paroisses ont expérimenté un nouveau positionnement qui favorise l'intégration des choristes dans l'assemblée, leur assignant les premiers bancs de la nef. De cette manière, le chef dirige



Choristes lors de l'A.G. de l'USC en 2007 à Erstein

simultanément la schola et l'assemblée : c'est le cas, par exemple, à Brumath, depuis la dernière rénovation de l'église.

En d'autres lieux, on distingue opportunément entre le lieu où chantent les choristes et celui où ils s'assoient, pendant la seule homélie. Un rapide jeu d'orgue accompagne le moment, après l'Évangile, où les choristes gagnent leur siège et celui, après l'homélie, où ils se remettent en place pour le chant. Cette manière de faire est susceptible de respecter à la fois l'intégration des choristes dans l'assemblée (lorsqu'ils sont assis) et le caractère particulier de leur office liturgique (lorsqu'ils chantent debout).